

## Émergences ! 2021 Règlement

La Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse propose une opération en direction des auteurs et autrices émergent-es.

Dans ce cadre, la Charte lance un concours de nouvelles de littérature jeunesse :

Objectif : ce projet permet de découvrir des talents, de les accompagner un temps dans l'élaboration et la présentation de leurs œuvres, d'accélérer la mise en lecture de leurs textes, et de les informer sur leur statut et leurs droits.

Public ciblé : les auteurs et autrices ayant publié au moins un ouvrage à compte d'éditeur et pas plus de trois, sans critères d'âge ni de catégorie, résidant en France.

Mise en œuvre : les 12 lauréat-es sont parrainé-es par 6 membres confirmé-es de la Charte. Choisi-es par le Conseil d'administration de la Charte, ces parrains et marraines travaillent avec les lauréat-es à la correction de leur nouvelle, les aident à préparer leurs rendez-vous professionnels et les guident pendant les rencontres avec les maisons d'édition au Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil.

### Candidatures :

La Charte oeuvre à plus de mixité et de diversité :

Depuis 2 ans Émergences est ouvert aux départements et régions d'Outre-mer et diffusé plus largement auprès d'associations relais. Une attention particulière est également portée sur le choix des juré-es, parrains et marraines.

Peuvent déposer une candidature à Émergences, les auteurs et autrices qui remplissent les critères suivants :

- résider en France métropolitaine ou départements et régions d'Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte),
- être majeur-e,
- avoir publié : au moins un ouvrage à compte d'éditeur, dans n'importe quel domaine littéraire (fiction, poésie, théâtre, bande dessinée, en jeunesse ou adulte), et pas plus de trois ; ou au moins une nouvelle dans un recueil collectif ou une revue (papier ou web) ; ou au moins une histoire dans une publication presse et pas plus de trois.
- écrire une nouvelle de fiction **sur le thème « La cabane »**. Librement inspirée par cette thématique la nouvelle peut explorer différents tons et genres de la fiction jeunesse. Elle ne doit pas excéder 5 000 signes, espaces inclus.

- Les nouvelles s'adressent à un lectorat âgé de 9 à 12 ans.

Remarque : la Charte se réserve le droit de demander une copie du contrat d'édition, une lettre de commande ou toute autre preuve de publication qui lui semblera nécessaire.

Le dossier de candidature sous format numérique doit contenir :

- une lettre de motivation
- une bio-bibliographie
- un justificatif de domicile
- une copie de la carte d'identité ou d'un passeport valide
- le présent règlement approuvé et signé électroniquement depuis le formulaire.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés sous forme numérique exclusivement, à partir du formulaire dûment rempli (<https://concours-emergences.ngcdi.fr>) accessible sur le site Internet de la Charte : <http://www.la-charte.fr/>

**À noter : la motivation et l'engagement à suivre cette formation professionnalisante au métier d'auteur-riche seront pris en compte par le jury au même titre que la qualité et l'originalité du texte.**

#### **Sélection :**

Un jury composé de professionnel-les du livre : auteurs et autrices, bibliothécaires, journalistes, libraires, directeurs et directrices de manifestations littéraires et autres prescripteurs et prescriptrices du livre, se réunira en septembre 2021 pour sélectionner 12 lauréat-es au maximum. La lecture critique des textes lors des délibérations du jury ne pourra être communiquée qu'aux candidat-es lauréat-es.

La Charte se réserve le droit de faire une pré-sélection pour le jury professionnel.

Les candidat-es sélectionné-es s'engagent à :

- Écrire une nouvelle de 5 000 signes maximum.
- Remplir la fiche d'inscription.
- Participer aux deux journées de formation préparatoire, à Paris, les 12 et 13 octobre 2021 en présentiel à la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse ou en visio.
- Travailler sur leur texte et préparer leurs rendez-vous professionnels avec les parrains/marraines.
- Être disponibles pendant le Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil, fin novembre, début décembre 2021 (dates communiquées ultérieurement).
- Assister aux rendez-vous avec des maisons d'édition, établis par la Charte au Salon de Montreuil, ou en visio.
- Au titre de la licence d'utilisation de leur œuvre, les auteurs et autrices acceptent une rémunération forfaitaire de 500 euros bruts pour la publication de leur nouvelle dans un recueil collectif, diffusé gratuitement par la Charte au format imprimé, à 800 exemplaires.
- À ne pas diffuser les textes, les informations relatives au recueil et aux rendez-vous avec les éditeurs avant la Charte et sans l'aval de la Charte.

En cas d'impossibilité prévisible pour le-la lauréat-e de participer aux différentes étapes du parcours de professionnalisation, la Charte se réserve le droit de l'écartier du dispositif.

Les auteurs et autrices s'engagent à citer la Charte en cas de publication ou d'exploitation de leur texte.

**Programme des journées de formation :**

- savoir présenter un projet d'écriture ou un manuscrit à une maison d'édition,
- décodage du milieu de l'édition, démarches à entreprendre,
- protection de l'œuvre,
- approfondissement des différentes méthodes de travail avec les maisons d'édition,
- lecture des contrats et conseils de négociation,
- présentation des organismes de gestion collective du droit d'auteur.

Prise en charge :

La Charte finance, grâce à ces partenaires tout le parcours de formation (coordination, formation, logistique, communication, édition, organisation).

La Charte prend en charge pour les lauréat-es:

- les 2 journées de formation à Paris et la venue au salon de Montreuil (y compris les déjeuners, ainsi que l'hôtel et le transport Province-Paris pour les provinciaux).

Remarque : par mesure d'économie et de respect du budget alloué à l'opération, la Charte se réserve le droit de favoriser les rencontres distantes, par Internet, pour les lauréat-es des départements et régions d'Outre-mer. En revanche, tous les lauréats et toutes les lauréates seront invité-es au Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil.

**L'auteur ou l'autrice sélectionné-e prend en charge :**

- tous les autres frais non mentionnés (achats personnels, déplacements, etc.)

Les auteurs et autrices francilien-nes prennent en charge :

- le déplacement de leur domicile jusqu'au lieu de la formation à Paris, pour les journées de formation en octobre,
- le déplacement aller et retour de leur domicile au Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil.

Les auteurs et autrices des autres régions prennent en charge :

- le déplacement de leur hôtel jusqu'au lieu de la formation à Paris, pour les journées de formation en octobre, les 12 et 13 octobre 2021,
- le déplacement aller et retour de leur domicile à l'aéroport ou gare de leur région,
- le déplacement aller et retour de leur hôtel au Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil.

Le projet Émergences fait l'objet de demandes de subventions.

En cas de non-obtention de tout ou partie des subventions, les partenaires et la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse se réservent le droit de se retirer du projet et d'annuler l'appel à candidatures.

Date, nom et signature du candidat, de la candidate, précédés de la mention « lu et approuvé » :